

Programme 3 : Santé

L'état de santé des migrants était toujours une préoccupation majeure des autorités marocaines. A cet effet, le Ministère de la Santé a lancé, dès l'année 2003, plusieurs initiatives pour garantir le droit d'accès des migrants aux services de santé. Deux circulaires ministérielles ont été publiées dans ce sens :

- ▶ En 2003, une circulaire autorisant les migrants irréguliers à bénéficier gratuitement des services de soins préventifs et curatifs délivrés dans le cadre des programmes de lutte contre les maladies transmissibles ;
- ▶ En 2008, une circulaire élargissant cet accès gratuit à toutes les prestations sanitaires offertes par le réseau des établissements de soins de santé de base.

Par ailleurs, le règlement intérieur des hôpitaux de 2011 dispose dans son article 57 que « les patients ou blessés non-marocains sont admis, quelques soient leurs statuts, dans les mêmes conditions que les nationaux. Les modalités de facturation des prestations qui leurs sont prodiguées doivent s'effectuer dans les mêmes conditions, sauf en cas d'existence de conventions de soins entre le Maroc et le pays dont le patient est ressortissant ».

Parallèlement aux services du Ministère de la Santé, un réseau d'acteurs s'est constitué, principalement dans le cadre des programmes des agences des Nations Unies ou d'autres acteurs internationaux, afin d'apporter une assistance médicale, sociale, psychologique et humanitaire aux populations migrantes vulnérables au Maroc. En 2013, la limite principale de ce dispositif résidait dans l'existence de certaines catégories de populations migrantes non ou insuffisamment couvertes par ce réseau, ainsi que le chevauchement entre les activités de certaines associations et les services du secteur de la santé publique.

Dans ce cadre, la SNIA a fixé deux objectifs spécifiques pour le secteur de la santé :

Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

- ▶ Assurer aux immigrés et réfugiés l'accès aux soins dans les mêmes conditions que les marocains (OSP5).
- ▶ Coordonner l'action des associations dans le domaine de la santé (OSP6).

Et ce à travers la mise en œuvre des interventions suivantes :

- ▶ Intégration des immigrés réguliers et réfugiés dans le programme de couverture médicale pour les plus démunis (RAMED) ou création d'un régime spécifique (Action 3.4) ;
- ▶ Sensibilisation sur la santé, et formation des personnels médicaux sur la prise en charge des immigrés (Actions 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5) ;
- ▶ Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes spéciaux dans le domaine de la santé (Action 3.6) ;
- ▶ Définition d'un cadre de référence pour une intervention plus efficace des associations dans le domaine de la santé (Action 3.7).

Pour ce faire, le Ministère de la Santé s'est engagé, en collaboration avec ses partenaires, et avec l'appui du Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger, l'OIM et le PNUD dans un processus participatif et inclusif visant l'élaboration d'un plan stratégique national santé et immigration pour la période 2021-2025 dédié spécifiquement à la santé des migrants, en cohérence avec la SNIA. Ce plan s'articule autour de 05 axes stratégiques :

Axe 1 : Renforcement de la surveillance, suivi, évaluation et de la recherche

Axe 2 : Promotion de la santé et prévention

Axe3 : Prise en charge appropriée

Axe 4 : Gouvernance

Axe 5 : Renforcement de capacités des acteurs

1. Activités menées en 2020

1.1. Sensibilisation sur la santé et formation des personnels médicaux sur la prise en charge des immigrés (Actions 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, une campagne d'information a été organisée par l'Agence Belge de Développement (ENABEL), en collaboration avec l'Association de Lutte Contre le Sida (ALCS), en vue de développer des outils d'information en langue française et en différentes langues africaines (baoulé, lingala, malinké, pulhar, soussou et wolof), sur la base des informations communiquées par le Ministère de la Santé :

- 6 capsules vidéo diffusant des informations sur la COVID-19 et sur les gestes à adopter pour se protéger contre la propagation du virus.
- 1 affiche et 1 feuillet d'informations dans le même sens.

Les capsules ont été diffusées en permanence sur les réseaux sociaux par les associations suivantes : l'ALCS, Association Marocaine de la Planification Familiale (AMPF), Association Migration pour le Développement et Interculturelle (AMID), Association Solidarité et Développement au Maroc -Coordination de Tanger (SDM), Délégation Diocésaine Migration (DDM), Fondation Orient Occident (FOO), Manos Solidares, Organisation Démocratique des Travailleurs Immigrés (ODTI) et l'Organisation des Jeunes Africains (OJA).

Les brochures ont été distribuées sous format papier et aussi sous format numérique (fichiers numériques et vidéos) pour toucher toutes les catégories de la population cible. (Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=pCADEo3CWZA&list=UUfED1I3YZoufz0hErG2EiPQ>)

Ces actions de sensibilisation ont permis, depuis leur lancement en Avril 2020, de sensibiliser un nombre de 2216 migrants, réfugiés et demandeurs d'asile via des brochures distribuées et 5398 migrants via les vidéos diffusées.

Et pour garantir plus de proximité avec cette population vulnérable, une ligne téléphonique, gérée par les associations précitées, a été mise en place afin de répondre à toute éventuelle préoccupation et demande d'appui. Ce qui a permis une prise de contact avec 3186 personnes migrantes.

Dans le même sens, l'OIM a adapté ses activités d'assistance depuis le déclenchement de l'état d'urgence sanitaire. Elle a assuré la sensibilisation sur les gestes barrières relatifs à la pandémie de la COVID-19, les mesures de prévention, d'hygiène et l'assistance au profit de 17000 bénéficiaires. Aussi, l'UNICEF a procédé à l'élaboration des messages et supports de communication pour le changement comportemental et social dans le cadre du projet « Hijra wa Himaya : Les droits des enfants migrants au cœur de la politique migratoire du Maroc ». Dans ce sens, un atelier a été organisé du 10 au 12 février 2020 pour assurer, de façon globale, la conception des messages et supports de communication avec la participation des différents partenaires impliqués dans ledit projet. Ainsi qu'une campagne de sensibilisation pour la prévention a été lancée avec des messages (actualisés sur la base des nouvelles informations) et visant la promotion des pratiques parentales essentielles via messaging pour assurer la préservation des droits de l'enfant migrant dans le contexte lié à la pandémie de la COVID-19.

Dans ce sens, l'UNICEF a développé plusieurs partenariats avec la société civile afin de toucher une large communauté de migrants:

- Deux partenariats avec les associations œuvrant dans le domaine de la santé (Association Maroc Solidarité Médico-Sociale (MS2) - Région de l'Oriental et l'ALCS - Région de Tanger-Tétouan-El Hoceïma) pour assurer l'orientation à des services de soins et la sensibilisation sur la prévention et la prise en charge de la COVID-19 ainsi que la continuité des soins dans les structures de Ministère de la Santé. Ces initiatives ont ciblé 400 personnes migrantes, avec l'appui des Directions Régionales du Ministère de la Santé concernées.

Bilan programmatique d'étape

- Reconduction de deux partenariats, avec l'association pour la protection de l'enfance et la scolarisation de la famille (Tanger) et l'association chabiba (Oujda) pour continuer l'accompagnement de 27 enfants en mouvement en plus d'une dizaine de nouveaux enfants dans les domaines de l'éducation, la protection et l'accès aux services de santé.

Par ailleurs, le Ministère de la Santé (DELM-Dicom) a élaboré des dépliants en trois langues (Français, Arabe et Anglais) pour favoriser l'information de la population migrante et les réfugiés sur la prévention de la COVID-19 et sur la gratuité de la prise en charge. Ces dépliants ont été distribués aux associations cibles en plus de l'élaboration des fiches d'information en arabe et en français sur la prévention et la prise en charge de la COVID-19 ainsi qu'un aperçu sur la continuité des soins diffusé sur plateforme : (<https://sehati.gov.ma/>), avec une mise à jour régulière, accompagnés des informations sur l'inclusion des réfugiés et migrants dans le plan de veille et de riposte COVID-19. Le Ministère de la santé a œuvré aussi à l'intégration des réfugiés et des migrants dans le plan de riposte en santé mentale et soutien psychosocial en coordination avec l'OMS (en cours de validation).

Des réunions en visioconférence ont été réalisées, notamment celle avec l'appui de l'OIM, le 28 août 2020 sur la santé mentale et psychosocial pendant la période du confinement et celle avec l'AECID le 20 octobre 2020 dans le cadre du projet « vivre ensemble sans discrimination » pour l'élaboration des modules de formation au profit de 45 bénéficiaires parmi les professionnels de la santé. Aussi une réunion s'est tenue le 2 novembre 2020 portant sur la validation de protocole de recherche de l'étude sur les attentes et les besoins des enfants migrants plus spécifiquement en période de la COVID-19, conduite par l'Ecole Nationale de la Santé Publique (ENSP) avec l'appui de l'UNICEF dans les régions de l'Oriental et de Tanger Tétouan al Hoceima.

En ce qui concerne la prise en charge médicale et psycho-sociale des migrants et afin d'améliorer sa qualité et renforcer les compétences dans les structures de santé publiques (santé sexuelle et reproductive, soutien

Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

mental et soutien psychosocial), le Ministère de la Santé a travaillé, du 03 au 07 février 2020, en collaboration avec l'OIM, l'ENSP et la DELM, sur l'organisation de la première école d'hiver régionale sur la santé mentale et le soutien psychosocial aux migrants. Cet événement a connu la participation de 57 personnes (35 femmes et 22 hommes) dont des professionnels de la santé, des académiciens, des acteurs de la société civile et des parties prenantes provenant du Maroc, de la Tunisie, de la Lybie, de l'Egypte et du Yémen. L'objectif était de créer un réseau entre les différents acteurs impliqués dans la santé des migrants et de présenter les études et les recherches associées ainsi que sur l'accès aux soins des migrants dans les différents pays participants. Dans le même esprit, un atelier de validation du référentiel de prise en charge des enfants migrants et de conception du cours E-Learning a été organisé les 20 et 21 février 2020 en coordination avec l'ENSP et le Ministère de la Santé (DELM-DP) avec l'appui de l'UNICEF.

Dans le cadre de la veille et de la surveillance épidémiologique exigée par la situation pandémique, le Ministère de la Santé a inclus les réfugiés et les migrants, quel que soit leur statut, dans le plan national de veille et de riposte contre le SARS COV 2. Ainsi, 585 migrants au total ont été pris en charge dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Le tableau suivant représente la répartition géographique concernant ces bénéficiaires.

Prise en charge médicale	Rabat- Salé- Kenitra	Tanger Tétouan-Al Hoceima	Casablanca -Settat	Laayoune- Boujdour, Sakiaa Al Hamra	Marrakech - Safi	Souss Massa
Nombre de migrants	9	50	216	296	7	7
Total des migrants					585	

De sa part, l'OIM a pu assister 26.039 migrants dans tout le territoire marocain grâce au soutien des autorités locales et des associations partenaires. 4132 migrants ont bénéficié d'une assistance médicale

Bilan programmatique d'étape

notamment :

- ▶ Un accompagnement vers les structures de santé publiques.
- ▶ Prise en charges des examens médicaux.
- ▶ Achats de médicaments.
- ▶ Consultations dans des cabinets de médecins spécialisés.
- ▶ Des assistances psychosociales pour 1225 bénéficiaires dont 50% de sexe féminin, à travers des cellules d'écoute par téléphone ou des séances de thérapie de groupe au profit de différentes catégories d'âge y compris les enfants non accompagnés et séparés.

L'OIM a conduit après la période de confinement une consultation entre juin et août 2020 en matière de santé mentale et de soutien psychosocial en faveur des migrants, en vue d'élaborer une cartographie sur les présents services et de développer des outils d'information et de sensibilisation et d'accompagnement des associations œuvrant dans ce domaine en coordination avec le Ministère de la Santé.

En parallèle, plusieurs associations ont fourni différents types d'assistance psychologique et sociale aux profits de 3600 migrants, avec l'appui de l'OIM .

Aussi en plus des partenariats mentionnés ci-dessus, des dons ont été alloués aux associations ALCS et MS2, à l'église catholique de Rabat, l'Entraide Nationale et l'ODTI. Un nouvel accord de partenariat a été signé avec la FOO pour fournir l'assistance aux migrants vulnérables au niveau des villes de Casablanca et Tanger.

En ce qui concerne les actions réalisées par l'UNHCR, durant cette année, elles se résument comme suit :

- ▶ 6099 consultations générales
- ▶ 9622 consultations spécialisées
- ▶ 165 consultations dentaires
- ▶ 1073 prestations d'urgence

Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

- ▶ 129 hospitalisations
- ▶ 20 assistances aux victimes de violence basée sur le Genre
- ▶ 120 femmes bénéficiaires de la santé reproductive

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) et l'UNHCR, signée en 2020, 06 opérations chirurgicales et 44 consultations spécialisées ont été effectuées. Aussi, un lot de dons de médicaments a été distribué en 2020, soit 5560 médicaments, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat entre le MDCMREAM, la fondation Noufissa Pharma5, l'Association Marocaine de Planification Familiale et l'UNHCR, signé en 2019.

Rappelons que durant la période de la crise sanitaire liée à la COVID -19, l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF), partenaire de l'UNHCR a réduit ses activités dans les différents centres en maintenant les services des urgences, les consultations à distances via les hotlines, la distribution à domicile des médicaments pour les malades chroniques, le soutien psychologique, la distribution des bavettes ainsi que le renforcement de la communication autour de la Covid 19 et le respect des mesures de l'urgence sanitaire.

Dans le même sens, l'UNICEF en coordination avec le Ministère de la Santé a mis à la disposition des enfants migrants, indépendamment de leur statut, des services de santé adaptés à leurs besoins. Elle a mis en œuvre les actions suivantes :

- ▶ Signature des conventions avec les associations œuvrant dans le domaine de la santé, à savoir: MS2 pour la région de l'Oriental et ALCS pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.
- ▶ Développement d'outils de renforcement des compétences des prestataires de soins pour faciliter la prise en charge des enfants migrants en coordination avec le Ministère de la Santé (DELM-DP) et l'ENSP.
- ▶ Développement des termes de référence pour le recrutement d'une expertise nationale susceptible de mener une consultation

Bilan programmatique d'étape

permettant d'identifier et fluidifier la filière de prise en charge des urgences pédiatriques y compris celle des enfants victimes de violence et les enfants migrants et ce, en coordination avec le Ministère de la Santé (DELM-DHSA).

- ▶ Mettre en place des programmes de transferts monétaires pour soutenir 300 ménages en matière de loyer, des soins médicaux, d'accès au service internet pour la scolarisation, etc.

Dans le cadre du projet AMAL, l'UNICEF en partenariat avec les deux associations (MS2 et ALCS), a contribué à répondre aux besoins de base des migrants, à travers la distribution de paniers alimentaires et de kits d'hygiène, un soutien médical et psychosocial, des relations interpersonnelles et une sensibilisation à distance sur les questions de santé, notamment liées à la COVID-19 et enfin une orientation vers les services de santé pour des soins spécialisés.

En outre, dans certaines communautés, comme à Nador, où les migrants étaient confinés dans la forêt, les associations MS2 et ALCS ont tenu à former des dirigeants communautaires pour les sensibiliser à la prévention de la transmission du coronavirus. Ces dirigeants ont également distribué des paniers alimentaires, des kits d'hygiène et des cartes téléphoniques pour faciliter le suivi médical et psychosocial ainsi que la sensibilisation à distance.

A cet égard, l'UNICEF a procédé au renforcement de capacités de ces dirigeants communautaires à travers les fonds de l'UNTFHS (United Nations Trust Fund For Human Security). Un module de formation communautaire de 5 jours a été développé avec le soutien technique de l'École Nationale de Santé Publique (ENSP) et a été testé afin de l'adapter aux profils et aux attentes des migrants.

1.2. Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes de santé publiques du Ministère de la Santé (Action 3.6)

Plus de 6000 migrants ont été sensibilisés, par les organisations de la société civile avec le soutien de l'OIM sur la promotion de la santé sexuelle et reproductive, la santé de la mère et de l'enfant ainsi que la prévention, le test et le soutien aux vivants avec le VIH (PVVIH).

Un séminaire a été organisé le 08 décembre 2020 par l'OIM et l'ONU Femmes en collaboration avec le MDCMRE, le Ministère de la Santé et la société civile œuvrant en faveur des femmes migrantes afin de mieux connaître les mécanismes de soutien et de protection mis en place par le Maroc.

L'UNODC et l'UNHCR ont organisé un atelier avec le Conseil Régional de la Région du Tanger-Tétouan-Al Hoceima sur la place des migrants et des réfugiés dans l'élaboration du plan de développement régional y compris celui de la santé. Aussi, un système de consultation à distance comprenant des consultations de santé mentale et soutien psychologique, un système de distribution de médicament à domicile dédié aux cas des maladies chroniques ont été mis en place, dans le cadre de la crise sanitaire, et ce en collaboration avec la société civile. L'intégration et l'accompagnement des réfugiés atteints de la COVID-19 ont aussi été assurés.

L'UNHCR n'a pas épargné d'effort pour agir activement dans ce sens, à travers les actions suivantes :

- ▶ Signature d'une convention cadre entre le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) et l'UNHCR permettant de soutenir les efforts nationaux afin d'assurer une prise en charge pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, le 20 mai 2020.
- ▶ Poursuite des actions inscrites dans le cadre de la mise oeuvre de la convention entre la Fondation Pharma 5, le MDCMRE, l'Association Marocaine de la Planification Familiale (AMPF) et l'UNHCR pour faciliter l'accès des réfugiés à la santé, à l'éducation et à l'insertion économique., signée le 2 avril 2018.

Bilan programmatique d'étape

- Développement de capsules de sensibilisation sur la COVID-19 en partenariat avec l'UNODC (en différentes langues) ainsi que la prise en charge de médicaments et des interventions médicales au profit des demandeurs d'asile par le biais des ONGs membres des Groupes de Travail de Protection (GTPs).

Le tableau suivant présente le bilan des prestations enregistrées et rapportées en 2020 par les structures de la santé dans le cadre des programmes de santé publiques.

Utilisation des prestations des établissements de soins de santé de base	
Prestations médicales	Nombre de migrants bénéficiaires
Consultation curative	6212
Programme de la Surveillance de la Grossesse et de l'Accouchement	511
Suivi en planification Familiale	552
Programme National d'Immunisation	1408
Suivi pour IST-Sida	448
Programme de lutte Antituberculeuse	115
Programme de lutte contre les Maladies Parasitaires	0
Suivi des hypertendus	141
Suivi des diabétiques	92
Détection précoce du cancer du sein	37
Détection précoce du cancer du col de l'utérus	09
Soins dentaires	04
Maladies mentales	01
Utilisation des prestations des structures hospitalières	
Nombre des admissions hospitalières en faveur des migrants	180
Nombre de consultation des migrants aux soins d'urgence	853
Nombre d'admission des femmes migrantes au service de la Maternité	94
Nombre de femmes migrantes ayant été consulté au niveau des unités de prise en charge de la violence	27

Il est à signaler que l'accès des migrants aux soins de santé a été fortement impacté par la crise sanitaire liée à la COVID-19, notamment en période de confinement.

2. Défis et contraintes

Au niveau du programme « Santé », plusieurs avancées ont été réalisées et des efforts considérables ont été entrepris depuis le lancement de la SNIA afin d'assurer aux immigrés, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile un accès plus complet aux services de santé. Certaines contraintes se présentent comme des défis à lancer pour l'année suivante, à savoir :

- ▶ Des données nationales insuffisantes sur la santé des migrants (l'intégration de la composante migratoire dans le système d'information sanitaire est en cours), d'où la difficulté de cibler les interventions et de mettre en place une planification basée sur une analyse approfondie des besoins.
- ▶ La difficulté de la mise en œuvre des activités planifiées dans le contexte de la COVID-19 et de la coordination avec les différentes parties prenantes.
- ▶ La difficulté de mobiliser la société civile dans certaines régions dans le contexte de la pandémie surtout pendant la période de confinement.
- ▶ Le manque d'expérience des acteurs en matière d'assistance des migrants, notamment dans les régions du sud pour assurer une réponse humanitaire et sanitaire.
- ▶ Les difficultés rencontrées par les migrants en situation de vulnérabilité pour bénéficier de l'assistance, en raison des restrictions sanitaires.
- ▶ Retard dans le lancement du Plan Stratégique National en Santé et Immigration (PSNSI), en 2020 en raison du contexte de la pandémie liée à la COVID -19.

Bilan programmatique d'étape

- ▶ La difficulté de couverture totale en raison de la limitation des fonds disponibles par rapport aux besoins accrus en assistance humanitaire.
- ▶ Le manque d'informations relatives aux droits et aux circulaires en vigueur.
- ▶ La difficulté d'accès aux services de santé par les réfugiés et les demandeurs d'asile, en raison de la restriction de mobilité, la peur d'être contaminé par la COVID-19 et la limitation quant à la prise en charge en matière de santé mentale.

3. Mesures prévues pour 2021

- ▶ Elaborer un module de formation sur les premiers secours psychologiques et l'appui psychosocial dans le cadre du projet de renforcement de la santé mentale et appui psychosocial, de concert avec l'OIM.
- ▶ Former le personnel de la Santé et des acteurs associatifs sur les premiers secours psychologiques et l'appui psychosocial, suite à la conception des modules avec l'appui de l'OIM.
- ▶ Actualiser les modules de formation au profit du personnel de la Santé sur la prise en charge des migrants tenant compte du contexte des crises sanitaires.
- ▶ Elaborer un référentiel sur les mécanismes de coordination entre le Ministère de la Santé et les OSCs œuvrant en matière de promotion de la santé des réfugiés et des migrants avec l'appui de l'OIM, sur la base des ateliers déjà réalisées entre le Ministère de la Santé et les associations intervenant dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, l'Oriental, Rabat- Salé -Kénitra.
- ▶ Renforcer l'intégration de la composante migration dans le système d'information existant du Ministère de la Santé.

Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

- ▶ Assurer les formations E-Learning sur la prise en charge spécifique de l'enfant migrant au profit des professionnels de la santé (ENSP- Ministère de la Santé : DP-DELM).
- ▶ Poursuivre l'assistance psychosociale au niveau des cellules d'écoutes réaménagées des villes d'Oujda et Berkane et organiser des activités dans ce sens :
 - Ateliers de formation au profit des professionnels de la santé et des organisations de la société civile ;
 - Forum académique sur la recherche ;
 - Conférence sur la coopération sud-sud en matière de santé ;
 - Séminaire sur la santé et la protection.
- ▶ Traduire des supports d'information (contexte de COVID-19, vaccinations) et diffuser des capsules vidéo éducatives déjà élaborées sur l'accès aux soins.
- ▶ Lancer le plan Stratégique National Santé et Immigration 2021 – 2025, et le décliner au niveau régional avec l'appui de l'OIM dans les régions les plus concernées par la migration.
- ▶ Organiser une consultation nationale sur la procédure de prise en charge de l'enfant y compris l'enfant migrant dans la filière des urgences pédiatriques avec l'appui de l'UNICEF.

4. Recommandations

- ▶ Renforcer les mécanismes de référencement et coordination entre les acteurs locaux et nationaux au sujet de la santé des migrants et réfugiés et des services de prise en charge des cas vulnérables.
- ▶ Poursuivre la réflexion au niveau national sur la couverture sanitaire des migrants en situation administrative régulière.
- ▶ Sensibiliser à l'approche multisectorielle/holistique en matière de santé, en agissant sur les déterminants sociaux de la santé.

Bilan programmatique d'étape

- ▶ Aider à la mobilisation des ressources financières relatives à la santé des migrants à travers un mécanisme de couverture durable permettant de passer de l'assistanat à une vraie couverture médicale.
- ▶ Renforcer le plaidoyer pour une meilleure sensibilisation des décideurs et mobiliser les différents niveaux du Ministère de la Santé susceptibles de rendre effectif l'accès des enfants migrants aux soins de base quel que soient leurs statuts.
- ▶ Renforcer la coordination et l'implication des ONGs créatrice d'un écosystème complémentaire aux soins de santé primaire pour un meilleur accès aux enfants migrants.
- ▶ Renforcer la disponibilité des services en matière de prise en charge des enfants migrants aux différents niveaux de soins et mettre en place une filière relative aux urgences pédiatriques y compris pour les enfants victimes de violence.
- ▶ Renforcer les capacités au niveau local pour répondre aux urgences sanitaires à court terme et aux effets secondaires immédiats et à moyen et long terme de la pandémie de la COVID-19 aussi bien sur les populations les plus vulnérables que sur les systèmes de santé.
- ▶ Promouvoir la diffusion des outils d'informations et de sensibilisation élaborés par les différentes parties prenantes, à travers la création d'une plateforme de partage entre les acteurs impliqués dans la question de la santé des migrants.
- ▶ Favoriser l'intégration des enfants migrants, surtout ceux qui ne sont pas accompagnés, aux programmes ayant trait à la santé sexuelle et reproductive et d'addictions.